Département
des
Pyrénées –Atlantiques

MAIRIE D'ESPOEY

PROCES VERBAL
du Conseil Municipal de la Commune d'ESPOEY
Séance du 07 Février 2022

Elus en exercice : 14
Elus présents : 8
Suffrages exprimés : 13

L'an deux mille vingt-deux, le sept Février à 19 heures, les membres du Conseil municipal régulièrement convoqués se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MOURA, Maire, sous le respect du protocole sanitaire en cours.

Date de la Convocation :

30 Décembre 2021

Date d'affichage :

30 Décembre 2021

Présents :
Mesdames Fabienne LABAT, Marie LELARGE, Corinne MICHEL-ROUYET, Séverine ROYO et Coralie TOURNEMOULY
Messieurs, Francis DIAS, Philippe DOCHE et Benjamin JOUBERT, Guillaume VION

Membres représentés :
Mme Léa IMBERT représentée par Mme Séverine ROYO
M Ludovic LAGAU-LACROUTS représenté par M Francis DIAS
MME Gilles ARROYO représenté par M Philippe DOCHE

Membre excusé : Serge SUBIAS

Secrétaire de Séance : Madame Marie LELARGE

Ordre du jour :

-Approbation des procès-verbaux du 13/12/2021 et 06/01/2022
-SEABB : Modification de statuts (changement siège social)
-Répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques
-Dossiers de subventions DETR et Aide aux Communes
-Questions diverses

A/APPROBATION DES PROCES VERBAUX DU 13/12/2021 ET 06/01/2022

Les procès-verbaux des 13/12/2021 et 06/01/2022 sont approuvés par l'ensemble des membres du Conseil municipal.

B/ Délibération n°2022-02-07/001
SEABB : MODIFICATION DE STATUTS POUR CHANGEMENT DU SIEGE SOCIAL

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que le SEABB (Syndicat d'Eau et d'Assainissement Béarn Bigorre) a déménagé depuis le 14/01/2022 dans ses nouveaux bureaux, situés au 86 Avenue Lasbordes à Soumoulou. Pour cette raison, il convient de modifier les statuts.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal

ACCEPTE : les projets de statuts, intégrant le changement de siège social

C/ Délibération n°2022-02-07/002
REPARTITION INTERCOMMUNALE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES – ANNEE SCOLAIRE 2020/2021

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée qu'une jeune Espoeyenne est scolarisée à l'école des Platanes à Idron, dans une classe ULIS, et qu'il convient, de régler les charges de fonctionnement s'élevant à 993 € pour l'année scolaire 2020/2021, la Commune d'Espoey n'ayant pas cette spécificité dans son école.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal

DECIDE **:** de régler les frais de fonctionnement, d'un montant de 993 €, relatifs à la scolarité en classe ULIS d'une jeune Espoeyenne à l'école des Platanes à Idron, pour l'année scolaire 2020/2021.

DIT : que la dépense sera inscrite au Budget primitif 2022

D/ Délibération n°2022-02-07/003
ACQUISITION DE LA PARCELLE ZB n°39

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que les époux COUDEU sont propriétaires d'une parcelle en bordure de la voie communale dite de Lourenties. Les époux COUDEU ont demandé à la COMMUNE d'acquérir cette parcelle, ce qui permettrait à la COMMUNE d'entretenir le long de la voie communale et à terme, après enquête publique, d'élargir ladite voie.

Il s'agirait d'acquérir pour l'euro symbolique la parcelle cadastrée section ZB n° 39, d'une superficie de 130 m², appartenant aux époux COUDEU.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le principe de cette acquisition.

L'Assemblée, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DÉCIDE : l'acquisition pour l'euro symbolique de la parcelle cadastrée section ZB n° 39, d'une superficie de 1 a 30 ca, appartenant aux époux COUDEU.

CHARGE : Monsieur le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération.

E/ Délibération n°2022-02-07/004
CREATION D'UNE AIRE DE JEUX ET D'UN CHEMINEMENT PIETON A LA PLAINE DES SPORTS - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait été décidé de développer, au cours du mandat, le site de la « Plaine des sports ». En effet ce site qui regroupe plusieurs activités sportives, ne propose rien à ce jour aux plus jeunes. Il serait souhaitable de créer une aire de jeux avec un cheminement piétons qui serait accessible, aux poussettes et aux personnes à mobilité réduite.

Il explique que les dossiers de création d'aires de jeux sont éligibles aux subventions dans le cadre de la DETR et de l'Aide aux Communes.

Il rajoute que le coût des travaux à réaliser, s'élève à 31145,30 HT soit 37374,36 TTC et propose aux élus de délibérer.

Le Conseil municipal, après avoir ouï les explications de Monsieur le Maire, et après en avoir largement délibéré,

DECIDE : de déposer deux dossiers de demandes de subventions,

- L'un auprès de la Préfecture dans le cadre de la DETR 2022,
- L'autre auprès du Conseil Départemental dans le cadre de l'Aide aux Communes

F/ Délibération n°2022-02-07/005
CREATION D'UN PREAU COUVERT A L'ECOLE ET ISOLATION DE LA TOITURE DE L'ALGECOS DE LA GARDERIE - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les algécos de la garderie situés dans l'enceinte de l'école, connaissent des infiltrations par la toiture. Malgré les interventions effectuées jusqu'à ce jour, ces infiltrations perdurent. Il serait judicieux de mettre en place une toiture sur ces algecos et de profiter de ces travaux pour créer un préau.

Il explique que les dossiers de réhabilitation des bâtiments scolaires sont éligibles aux subventions proposées dans le cadre de la DETR et de l'Aide aux Communes.

Il rajoute que le coût des travaux à réaliser, s'élève à 30649.72 HT soit 36779.66 TTC et propose aux élus de délibérer.

Le Conseil municipal, après avoir ouï les explications de Monsieur le Maire, et après en avoir largement délibéré,

DECIDE : de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Préfecture dans le cadre de la DETR 2022,

G/ TRAVAUX D'ISOLATION ET D'AMENAGEMENT DE LA SALLE DES ARCHIVES

Monsieur le Maire explique qu'il aurait souhaité qu'un dossier de demande de subvention dans le cadre de la DETR et l'Aide aux communes soit transmis pour les travaux d'isolation et d'aménagement de la salle des archives dont le coût s'élèverait à 23317.76 HT soit 27981.321 TTC.

Après renseignements pris auprès de la Préfecture et du Conseil Départemental :

Pour ce qui est de la DETR, ce dossier ne peut pas être rattaché au dossier déposé en 2021 pour les travaux de rénovation énergétique de la Mairie, bien que les travaux n'aient pas encore commencé, car l'arrêté d'attribution a déjà été transmis par le Préfet.

Pour ce qui est de l'Aide aux Communes, les dossiers sont classés par catégorie de projets éligibles et ne peuvent être présentés que tous les 3 ans. Le dossier de Mairie ayant été déposé l'an dernier, il n'y a pas la possibilité de déposer un nouveau dossier, d'autant que la salle des archives est prévue en dehors des locaux de la Mairie.

Ce projet sera à nouveau étudié fin 2024

QUESTIONS DIVERSES

1) ***Lotissement***

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de l'avancée de ce dossier.

Il précise être en attente de plusieurs réponses :

-Tout d'abord, des personnes intéressées par l'acquisition de lots, qui étaient inscrites sur une liste tenue en Mairie. Il précise les avoir contactées par ordre d'inscription tel qu'il avait été décidé en conseil.

-Puis des banques, en effet il explique avoir pris attache auprès de la Banque Postale puis du Crédit Agricole en vue d'obtenir un prêt pour un montant de 172000 €.

Il rajoute avoir rencontré, avec les adjoints et Mme DUBARRY, Mme VERGé, ancienne trésorière devenue conseillère aux décideurs locaux, en vue d'apporter son aide dans l'élaboration du budget primitif du lotissement, lequel sera voté au plus tard le 15/04/2022.

2) Projet d'usine de Méthanisation

Monsieur le Maire précise avoir rencontré avec les adjoints, une partie des membres du collectif « stop Méthanisation d'Espoey », qui conteste le projet d'usine de méthanisation déposé par AGRO 64, présidé par M Pierre BARRERE.

Une demande de réunion publique devrait être proposée par M Pierre BARRERE pour le 8/03/2022 à la salle des fêtes.

3) Repas des Aînés

La date du repas a été arrêtée au dimanche 13/03/2022 à la salle des fêtes. Les inscriptions seront ouvertes jusqu'au lundi 28/02/2022. L'association des Calandreta se chargera du repas, lequel sera servi à l'assiette. Les adjoints en charge de ce dossier attendent le retour des menus afin d'effectuer leur choix. Les élus pourront se joindre aux convives afin d'assurer le service.

4) PLUi

Lors de la dernière séance du Conseil d'administration de la CCNEB, M Michel CAPDEBARTHE a été nommé Commissaire enquêteur, en vue de l'enquête publique relative au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.
Les informations seront données au public en premier lieu, par voie d'affichage, par la CCNEB, et selon tout support (site, facebook, panneau pocket….) par les communes.

5) Assemblée Générale « Espoey, Un Jardin extraordinaire »

Suite à la démission de la Présidente, Mme Aline BADIE, une Assemblée Générale a été prévue le mardi 8/02, en vue de constituer un nouveau bureau.

Certains élus, font remonter les difficultés de toutes les associations Espoeyennes qui manquent cruellement de bénévoles ou qui font face, comme l'Association Faire à des problèmes divers et variés dans le cadre du schéma départemental, que veut imposer la CCNEB.

6) Journée nettoyage arboretum

Une journée nettoyage des espaces verts sera organisée soit le 19 ou le 26/03/2022.
Il est précisé qu'à cette occasion, M SCHNAPPER, fera don d'un arbre à la commune .

7) Dates des prochaines élections

Il est rappelé aux élus les dates des prochaines élections, en vue de pouvoir assurer les permanences du bureau
Elections présidentielles : Les 10 et 24 Avril 2022
Elections législatives : les 12 et 19 Juin 2022

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVEE A 22 H 30